

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 27 octobre 2016

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3981-2016.

Cause tarifaire 2017 d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Retrait de la demande de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) afin d'inviter Hydro-Québec à répondre de nouveau à une demande de renseignement -et- demande de délai pour le dépôt de la preuve.

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) ont pris connaissance de la réponse amendée B-0069, HQD-13, Document 8 d'Hydro-Québec TransÉnergie (« le Transporteur ») à la demande de renseignements no. 1 de SÉ-AQLPA au présent dossier, ledit amendement faisant suite à la demande C-SÉ-AQLPA-0009 qui invitait le Transporteur à compléter sa réponse à la question SÉ-AQLPA-1.1. Cette réponse amendée a été reçue hier vers 16h00.

Compte tenu de cette réponse amendée, SÉ-AQLPA ne demandent plus à la Régie d'intervenir pour requérir un complément de réponse du Transporteur.

SÉ-AQLPA seront en mesure de déposer aujourd'hui leur preuve au présent dossier. Toutefois, malgré nos efforts, il ne nous est pas possible de la déposer pour 12h00 mais nous devrions pouvoir la finaliser et déposer vers 16h00. Nous demandons respectueusement à la Régie de nous accorder ce bref délai additionnel.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.